

Séance du jeudi 09 juillet 2020

Date de la convocation : 06 juillet 2020

Membres en exercice : 14

L'an deux mille vingt et le neuf juillet à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 11

Représentés: 0

Votants: 11

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH

Représentés:

Excusés: Florence GUILLOTEAU, Marie-Thérèse MORAND, Chantal SOULIER

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BONNET

Objet: Demande de subvention au titre de la DETR 2020 - Chaudière salle polyvalente - DE_2020_044

Le Conseil municipal nouvellement élu a constaté que la chaudière de la salle polyvalente était défectueuse et qu'il fallait la remplacer rapidement.

Monsieur le Maire expose le projet de remplacement de cette chaudière, dont le coût estimatif s'élève à 36 397.60 HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR).

Le plan de financement serait le suivant :

DETR sollicitée 10 919.28

DSIL sollicité 14 559.04

Autofinancement 10 919.28

Coût total 36 397.60 € HT

L'échéancier de ce programme se déroulerait à partir du 1er septembre pour une durée de 1 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents :

- d'arrêter le projet
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la DETR 2020.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Charles FAYON



Séance du jeudi 09 juillet 2020

Date de la convocation : 06 juillet 2020

Membres en exercice : 14

L'an deux mille vingt et le neuf juillet à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 11

Représentés: 0

Votants: 11

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH

Représentés:

Excusés:

Absents: Florence GUILLOTEAU, Marie-Thérèse MORAND, Chantal SOULIER

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BONNET

**Objet: Demande de subvention au titre de la DSIL -
DE_2020_045**

Le conseil municipal nouvellement élu a constaté que la chaudière (au fioul) de la salle polyvalente était défectueuse et qu'il fallait la remplacer rapidement.

Monsieur le Maire expose le projet de remplacement de cette chaudière, dont le coût estimatif s'élève à 36 397.60 € HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement serait le suivant :

DSIL sollicitée 14 559.04 €
DETR sollicitée 10 919.28 €
Autofinancement 10 919.28 €

Coût total 36 397.60 € HT

L'échéancier de ce programme se déroulerait à partir du 1er septembre pour une durée d'1 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents :

- d'arrêter le projet
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la DSIL.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON



Séance du jeudi 09 juillet 2020

Date de la convocation : 06 juillet 2020

Membres en exercice : 14

L'an deux mille vingt et le neuf juillet à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 11

Représentés: 0

Votants: 11

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH

Représentés:

Excusés:

Absents: Florence GUILLOTEAU, Marie-Thérèse MORAND, Chantal SOULIER

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BONNET

Objet: Réalisation d'un emprunt pour des travaux d'AEP -
DE_2020_046

Afin de financer des travaux sur des réseaux d'eau potable, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt de 130 000 € en annuités constantes émis aux conditions suivantes :

- 0.68 % pour une durée de 180 mois.

Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON



RF
Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/07/2020
015-211502315-20200709-DE_2020_046-DE

Séance du jeudi 09 juillet 2020

Date de la convocation : 06 juillet 2020

Membres en exercice : 14

L'an deux mille vingt et le neuf juillet à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 11

Représentés: 0

Votants: 11

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH

Représentés:

Excusés:

Absents: Florence GUILLOTEAU, Marie-Thérèse MORAND, Chantal SOULIER

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BONNET

Objet: Personnel communal : désignation du délégué élu du CNAS -
DE_2020_047

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Talizat adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales dont les délégués sont renouvelés au lendemain des élections municipales.

Le délégué local des élus est le représentant de la structure adhérente auprès du CNAS. Son rôle est présenté dans la fiche "les délégués locaux" ainsi que la charte de l'action sociale communiquées à l'adhérent.

Conformément à l'engagement pris au moment de l'adhésion au CNAS, Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur la désignation du délégué local du collège des élus.

Il rappelle les dispositions de l'article 24-1-1 du Règlement de fonctionnement du CNAS.

- Pour les collectivités territoriales adhérentes et autres personnes morales exerçant une mission de service public : le délégué local est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de désigner **Monsieur Jean-Roch PIOCH**, dont la fonction au sein de l'organe délibérant est conseiller municipal, en qualité de délégué élu du CNAS pour le mandat 2020-2026.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON



Séance du jeudi 09 juillet 2020

Date de la convocation : 06 juillet 2020

Membres en exercice : 14

L'an deux mille vingt et le neuf juillet à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 11

Représentés: 0

Votants: 11

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH

Représentés:

Excusés:

Absents: Florence GUILLOTEAU, Marie-Thérèse MORAND, Chantal SOULIER

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BONNET

Objet: Délégation d'un délégué au sein du Syndicat "Agence de GEstion et Développement Informatique" AGEDI - DE_2020_048

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 27/05/2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER Monsieur FAYON Jean-Charles, Maire domicilié 15 Rue de la Croisette 15170 TALIZAT, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISER Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON



RF Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/07/2020 015-211502315-20200709-DE_2020_048-DE

Séance du jeudi 09 juillet 2020

Date de la convocation : 06 juillet 2020

Membres en exercice : 14

L'an deux mille vingt et le neuf juillet à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 11

Représentés: 0

Votants: 11

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH

Représentés:

Excusés:

Absents: Florence GUILLOTEAU, Marie-Thérèse MORAND, Chantal SOULIER

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BONNET

Objet: Aménagement du village de Mallet - Avenant -
DE_2020_049

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant de l'appel d'offres "Aménagement du village de Mallet", travaux réalisés par l'entreprise Marquet, est de 208 237.40 € HT soit 249 887.88 € TTC.

Etant donné l'augmentation de masse des travaux, il y a lieu d'établir un avenant.
Cet avenant a été approuvé par la commission d'appel d'offres en date du 8 juillet 2020.

Le montant de l'avenant est de 31 325.60 € HT soit 37 482.72 € TTC (soit une augmentation de 15 %).

Le Conseil Municipal approuve et charge Monsieur le Maire de signer l'avenant ainsi que tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON







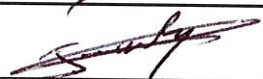
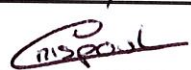





RF
Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/07/2020
015-211502315-20200709-DE_2020_049-DE

LISTE DE PRESENCE

Réunion du 09/07/2020

Date de la convocation: 06/07/2020

NOM	FONCTION	SIGNATURE
FAYON Jean-Charles	Maire	
POUDEROUX Loïc	Adjoint Au Maire	
BONNET Anne-Sophie	Adjointe Au Maire	
BRUGOUX Patrick	Adjoint Au Maire	
BOULET Yannick	Adjoint Au Maire	
CHAUME Sonia	Conseillère Municipale	
COUTY Julien	Conseiller Municipal	
CRISPOUL Patrice	Conseiller Municipal	
GUILLOTEAU Florence	Conseillère Municipale	
MEYNIEL Fabien	Conseiller Municipal	
MOITY Nicole	Conseillère Municipale	
MORAND Marie-Thérèse	Conseillère Municipale	
PIOCH Jean-Roch	Conseiller Municipal	
SOULIER Chantal	Conseillère Municipale	

Elu secrétaire de séance : Anne-Sophie BONNET